



**Arrêté portant sur la création
d'un plateau surélevé de voirie
rue Gambetta**

Arrêté N° 2026- 591

Le Maire de la Ville de CLERMONT (Oise) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 2212-2, L 2213-1 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation sur les voies communales ;

Considérant la nécessité de réduire la vitesse des véhicules afin d'améliorer la sécurité des usagers, notamment des piétons ;

Considérant la fréquentation importante de la rue Gambetta, notamment entre le croisement de la rue Henri Breuil jusqu'au rond-point de la Gendarmerie et la nécessité de sécuriser les traversées piétonnes ;

ARRETONS

ARTICLE 1 – Il est créé un plateau surélevé de voirie comportant un passage protégé destiné aux piétons sur la voie communautaire Rue Gambetta, au lieu et place de l'actuel passage protégé devant le parking du centre commercial.

ARTICLE 2 – Le plateau surélevé est réalisé conformément aux prescriptions techniques et réglementaires en vigueur.

Le passage protégé est matérialisé par une signalisation horizontale et verticale conforme à la réglementation applicable.

ARTICLE 3 - La circulation des véhicules est maintenue sous réserve du respect de la signalisation mise en place. Il est rappelé que la zone concernée est soumise à une limitation de vitesse à 30 km/h.

Les conducteurs sont tenus d'adapter leur vitesse à l'approche du plateau surélevé et de respecter la priorité accordée aux piétons engagés ou manifestant clairement leur intention de traverser.

ARTICLE 4 - Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 5 - Les Agents de l'Autorité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs, affiché à l'hôtel de ville et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services.
- Gendarmerie de CLERMONT,
- Police Municipale de CLERMONT.
- Sous-Préfecture de Clermont
- Communauté de Communes du Pays du Clermontois
- Service Communication
- Affichage à l'Hôtel de Ville.

Clermont, le 25 août 2026



Le Maire,

Lionel OLLIVIER.